

## REGIONALE D'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 13  
du Mardi 28 Mai 2019  
à Saint Denis

**Présents** : M. Joseph Karl MOULTSON (Président), M. Bruno FONTAINE, M. Aurélien MADIA, M. Jean Luc ROYER, Mme Marie Claude BANOR, M. Eric TOURON administratif LRF

**Invités** : M. Bernard BONNE, M. Jean Yves LATCHIMY.

**Absents Excusés** : M. André ASSON, M. Irshad ABDUL NUNAF, M. Guy INSULAIRE, M. Christophe RAMASSAMY, M. Didier RINGUIN.

**Début de séance** : 18h30

---

La Régionale d'Arbitrage adopte le procès-verbal n° 11 du 14 Mai 2019 à l'unanimité des membres présents.

### **Audition d'un arbitre**

La Régionale d'Arbitrage reçoit un arbitre pour traiter une affaire d'attitude vis-à-vis d'un responsable de secteur, après lecture des différents rapports, il apparait que cela relève plus d'un malentendu que de propos déplacés. La Régionale d'Arbitrage décide de classer l'affaire sans suite mais rappelle que le responsable de secteur est habilité à demander des explications aux arbitres sous leurs responsabilités.

La Régionale d'Arbitrage reçoit M. Grondin Ricardo arbitre ayant arrêté son activité en 2017 à la suite d'une blessure et demande à reprendre. La Régionale d'Arbitrage lui propose d'intégrer la formation en cours pour remise à niveau des lois du jeu et les différentes réglementations.

A cause de l'indisponibilité de l'intéressé, la Régionale d'Arbitrage émet un avis défavorable et le convoquera si une prochaine session de recrutement est organisée.

## Réserve technique n° 1

**Match du challenge U 14 Elite Régionale LA CAPRICORNE / AF SAINT LOUIS**

**Score : 8/0**

### Intitulé de la réserve :

« Je soussigné PAJANAYE Jean Louis licence 3915127521, dirigeant responsable de la section U 14 de l'AS Capricorne formule réserve technique sur le banc de touche de l'AF Saint Louis. Le règlement de la LRF prévoit la présence obligatoire d'un éducateur sur le banc de touche, or le nom indiqué Mr Minatchy Laurent licence 3225123144 n'est pas présent lors de cette rencontre du côté de AF Saint Louis ».

### Nature du jugement

**Vu les pièces versées au dossier,**

**-Vu la feuille de match**

**-Vu le mail de confirmation de LA CAPRICORNE du 13 Mai 2019**

**- Vu le rapport de l'arbitre**

### Recevabilité

**Vu la non-recevabilité à l'article 146 alinéa 2 des règlements généraux de la Fédération Française de Football.**

**Transmet le dossier à la Régionale Statut et Règlement pour suite à donner.**

---

### Compte rendu des secteurs :

#### Secteur Nord

**1 match arrêté.**

**Un arbitre arrivé très tardivement sur son match sera convoqué ultérieurement.**

### Secteur Sud

1 match jeune arrêté

Un arbitre s'est trompé dans sa désignation.

### Secteur Est

Une réunion de formation des arbitres du secteurs se déroulera le 29 mai 2019 à l'antenne EST de Saint Benoit.

### Frais d'arbitrage

Marie Claude BANOR fait un compte rendu de la situation des impayés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,

Joseph Karl MOULTSON



Le Secrétaire,



